

**Projet C L E F**  
**Collège Lycée Expérimental Freinet**

**« L'école n'est point une halte, elle est la route qui ouvre vers des horizons à  
conquérir »**

**Célestin Freinet**

## Sommaire

<b>Présentation générale du projet .....</b>	<b>2</b>
Ruptures et continuités .....	2
Notre conception de l'apprentissage, du suivi des élèves, de l'évaluation : .....	4
Des objectifs ambitieux .....	4
Des modalités pratiques de mise en œuvre cohérentes .....	6
<b>Les cours disciplinaires : le travail commun.....</b>	<b>7</b>
Description du fonctionnement des cours disciplinaires.....	7
Modalités pratiques retenues .....	8
<b>Individualiser le travail des élèves .....</b>	<b>9</b>
Fonctionnement du travail individualisé .....	9
Un outil de pilotage nécessaire : le plan de travail.....	10
Raison d'être du Travail Individualisé : .....	11
Travail individualisé et hétérogénéité .....	11
Travail individualisé et soutien scolaire.....	12
<b>Concevoir et réaliser : les ateliers .....</b>	<b>13</b>
<b>Intégrer une pédagogie du projet.....</b>	<b>14</b>
Objectifs poursuivis, exemples .....	14
Le rôle des parents.....	15
Le lien avec les IDD, TPE et PPCP .....	15
Projets, compétences et tutorat.....	17
<b>La vie coopérative : Conseils et entretiens .....</b>	<b>18</b>
Le choix d'une logique éducative .....	18
L'entretien du matin .....	19
Les conseils .....	20
<b>L'évaluation.....</b>	<b>20</b>
Une évaluation co-construite dans un cadre harmonisé .....	20
L'autocontrôle par le contrat de travail .....	21
Les brevets et livrets de formation .....	23
Cohérence entre l'évaluation au CLEF et les programmes.....	24
<b>Proposition de mise en oeuvre .....</b>	<b>26</b>
L'emploi du temps des élèves .....	26
Le service des professeurs.....	27
L'emploi du temps des professeurs .....	28
Favoriser la bivalence.....	28
Les remplacements de courte durée des enseignants .....	29
Le rôle des parents.....	31
<b>Conclusion .....</b>	<b>31</b>

## **Présentation générale du projet**

### ***Ruptures et continuités***

Ce projet est né de la nécessité autant pour les élèves que pour les enseignants et les parents d'améliorer le système actuel du second degré de l'éducation nationale à savoir le collège et le lycée. Nous voulons proposer un établissement à visage humain fondé sur le travail, la coopération, le respect de l'individu. Ce collège-lycée doit donner ou redonner le désir d'apprendre et d'accéder à des responsabilités. Il doit réellement se donner les moyens pédagogiques de préparer les élèves à une vie de citoyens actifs, autonomes, capables de s'adapter à toutes les situations et surtout de créer la société de demain. Il se veut aussi être un établissement d'excellence où chaque élève se construira un parcours scolaire ambitieux.

Notre projet propose ainsi une réelle mise en œuvre de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Notre but n'est pas de faire réussir quelques-uns seulement, mais bien d'amener chacun aussi loin que possible tant au niveau des connaissances et savoir-faire définis par les instructions officielles de l'Education nationale, resituées dans le cadre du socle commun qu'à celui de l'épanouissement personnel. Il nous semble que ces objectifs ne peuvent être atteints que dans un ensemble collège - lycée dans lequel :

- On propose un travail ouvert sur la vie et sur le monde,
- On valorise les diverses méthodes d'acquisition des connaissances et notamment des démarches d'apprentissage authentiques,
- On respecte le rythme de travail de chacun, son originalité ainsi que les différents aspects de sa personnalité,
- On favorise l'autonomie, on développe le sens critique et on permet une réelle prise de responsabilités,
- On développe une éducation par la réussite en reconnaissant les progrès de chacun et l'acquisition de compétences,
- Enfin, on positionne le travail comme une valeur fondamentale.

Aussi, le cadre choisi pour ce projet est celui de la pédagogie de Célestin Freinet à travers laquelle il a toutes les chances de se réaliser, cette pédagogie vivante étant en relation constante avec les chercheurs en sciences de l'éducation. D'ailleurs, le laboratoire Théodile (science de l'éducation Lille III) sous la direction d'Yves Reuter vient de publier les conclusions remarquables

d'un travail de recherche d'une immense envergure (plus de cinq ans) sur l'étude d'une école Freinet à Mons en Bareuil. Dans *Une Ecole Freinet, fonctionnements et effets d'une pédagogie alternative en milieu populaire* les résultats présentés montrent que globalement les élèves réussissent mieux à tous les niveaux<sup>1</sup>.

Nous voulons ainsi insuffler aux élèves le goût du travail, de l'effort, l'envie de se surpasser mais aussi, et tout simplement, le bonheur d'être à l'école sans quoi tout le reste est vain. Nous adhérons donc aux textes de référence de l'ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne), dont nous faisons partie, ainsi qu'aux écrits fondamentaux de Célestin Freinet. Notons ici que contrairement à l'opinion encore répandue qui voudrait que la pédagogie de Célestin Freinet soit une pédagogie du laisser-faire, voire de l'abandon de l'enfant à lui-même, il est rappelé ici qu'il n'en est rien et que les adultes ont à assumer leur rôle d'enseignant avec rigueur.

D'ailleurs, nous rappelons que les pays scandinaves et en particulier le Danemark ont choisi depuis longtemps de s'appuyer largement sur la pédagogie Freinet pour concevoir leur système éducatif. Ce projet s'inspire donc aussi de ce que l'on peut appeler par simplification « le modèle nordique » puisque nous travaillons en collaboration avec des enseignants danois.

De plus, l'une des conditions sine qua non pour que les élèves réussissent leur scolarité avec toutes les chances de leur côté est qu'ils entrent dans un établissement où les professeurs travaillent réellement en équipe avec la même conception de leur métier, échangent sur leurs pratiques, conçoivent des outils

---

<sup>1</sup> Lors de sa conférence au congrès de l'ICEM à Paris en août 2007, Yves Reuter affirme que globalement, l'école s'est relevée par rapport à la situation antérieure : augmentation des élèves inscrits, diminution de la violence, meilleurs résultats aux évaluations, meilleure intégration des élèves en souffrance (y compris ceux envoyés par les autres écoles) sollicités comme les autres, disparition de catégories fixistes et humiliantes, climat de travail dans l'école en amélioration. « *Tous les observateurs sont frappés par cela : moins de craintes, moins de peurs* ». En collège, les résultats continuent à être positifs, et l'équipe de recherche note « *la capacité importante des élèves à analyser les mécanismes en vigueur dans l'établissement* »...

Yves Reuter souligne la grande clarté de ses résultats : « *c'est suffisamment rare, dans le milieu de la recherche, pour être souligné. Nous avons pu montrer, sans connivence et en toute recevabilité scientifique, que les pédagogies Freinet que nous avons observées ont des effets positifs y compris sur les élèves de milieux culturels les plus distants de l'école* ».

Pour lui : « *Ce qui est spécifique à la pédagogie Freinet, c'est l'articulation de toutes ces dimensions. A notre avis, ce qui fait l'efficacité, c'est le fonctionnement en système. Je crois que ces enseignants là ne sont pas dans le flou, dans le confus. Ils ont une grande conscience de ce qu'ils font. Nous avons été très surpris de voir comment ils répondaient de manière très précise à nos questions. Il existe des formes de théorisation liées aux pratiques, qui nous ont impressionné. Le travail collectif, l'expérience, amènent des clarifications très poussées, très loin de celles de l'Université. Mais vous avez raison de soulever un paradoxe : **cette école est très marginale, alors qu'elle est à fond dans la prescription telle qu'elle existe dans les programmes. Ils arrivent à réaliser ce que l'institution-Ecole semble réclamer comme fonctionnement, sans arriver à le mettre en oeuvre...*** »

communs, proposent un livret d'acquisition de compétences en ayant les mêmes critères d'évaluation et surtout conçoivent leurs rapports avec les élèves comme enrichissants et respectueux de l'autre quel qu'il soit.

C'est pour cela qu'il paraît nécessaire, tout comme dans les écoles Freinet, de constituer une équipe de professeurs volontaires qui enrichissent le présent projet et s'engagent à travailler en adéquation avec celui-ci. L'intégration d'autres formes de pratiques innovantes complémentaires (et de co-équipiers) est alors une richesse à condition que ces pratiques soient cohérentes avec les principes pédagogiques du projet.

### ***Notre conception de l'apprentissage, du suivi des élèves, de l'évaluation :***

#### **Des objectifs ambitieux**

Aujourd'hui, l'échec scolaire, les orientations par défaut, les sorties sans qualification, le bilan en demi-teinte de l'éducation prioritaire, les abandons en premier cycle de l'enseignement supérieur imposent au système éducatif un changement de perspectives. Pour apporter aux élèves « la confiance dont ils ont besoin pour leur réussite personnelle et professionnelle », selon les termes du rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École d'avril 2005, le service public de l'éducation nationale doit se rapprocher du terrain, de l'usager, de chaque élève et de sa famille, de manière à répondre de façon appropriée à une demande diversifiée. La politique éducative passe désormais par une individualisation des dispositifs et des pratiques pédagogiques, qui permet « de soutenir les plus faibles, tout en encourageant les plus forts à se dépasser » et de doter ainsi chacun d'armes égales dans la confrontation à venir avec la vie sociale et professionnelle.

*(1) Pour une école plus proche et plus équitable - Rapport annuel 2006 des inspections générales IGEN/IGAENR*

Selon nous, l'apprentissage et l'évaluation doivent être autant disciplinaires (savoir / savoir-faire) que transversaux (savoir-faire / savoir-être). Ils doivent prendre en compte les besoins fondamentaux des élèves – futurs citoyens en quête de respect, de considération, de responsabilités et d'autonomie.

Parmi ces besoins fondamentaux, nous considérons que l'expression, la coopération et le tâtonnement expérimental occupent une place centrale.

L'expression car elle est la manifestation première de la vie, la coopération car elle est la condition de la vie en société, le tâtonnement expérimental car lui seul permet d'apprendre véritablement, de comprendre et de retenir.

Ces principes participent d'une prise en charge naturelle de l'élève par lui-même et par la communauté éducative (parents, enseignants...), chacun se sentant solidaire des autres, de l'autre, hors de toute discrimination.

De fait, l'évaluation doit être essentiellement formatrice et ne pas juger l'individu par une note « fourre-tout ». Elle doit permettre une prise en charge croissante de la part des élèves dont les progrès sont sans cesse valorisés.

L'évaluation des compétences devient ainsi nécessaire et même incontournable puisqu'elle permet aux élèves de savoir précisément ce sur quoi ils seront évalués à priori et ce qu'ils devront rattraper à posteriori. Elle deviendra également indispensable aux parents et aux enseignants pour suivre les réussites et les échecs des élèves.

Ce suivi permettra de proposer des remédiations et des consolidations nécessitant elles-mêmes une diversification de pratiques, du travail individualisé au travail par groupes de besoin en passant par le tutorat.

Les redoublements n'ont alors plus de raison d'être puisque tout retard dans un champ disciplinaire est alors rattrapé lors de moments dédiés, planifiés, encadrés, visant efficacement à l'acquisition des compétences du socle commun « à minima ».

Le travail par projet et par atelier est alors le ciment de tout le reste : raison d'être de certaines études, application pratiques d'autres études, travail en interdisciplinarité, vecteur du travail d'équipe (expression, coopération, tâtonnements individuels et collectifs). Il responsabilise les élèves et les rend de plus en plus autonome tout au long de leur scolarité et les aide à se construire une véritable identité, en prise directe avec le monde, avec leur orientation et avec leur devenir de futurs adultes.

Ainsi, nous nous attacherons tout particulièrement :

- A l'expression et à la communication, (épanouissement),
- A la vie coopérative, (dynamiques sociales),
- Au « tâtonnement expérimental », (construction des savoirs),
- Au travail individualisé, (rythme de travail, autonomie),
- A une évaluation formatrice. (responsabilité, projets personnels).

## Des modalités pratiques de mise en œuvre cohérentes

« Art. L. 401-1. - Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.

« Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

« Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Haut Conseil de l'éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées en application du présent article.

(2) Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École - Loi n°2005-380 du 23 avril 2005

C'est pourquoi nous proposons plusieurs moments d'apprentissage qui se complètent et s'articulent entre eux et permettent de redonner du sens aux apprentissages définis par les Instructions Officielles :

- Les cours disciplinaires en classe entière,
- Le Travail Individualisé en demi classe,
- Les ateliers et les projets souvent pluridisciplinaires en groupe classe ou de projet.
- Les moments de vie scolaire (entretien / conseil)

*Remarque : L'association de ces moments devrait aussi permettre de lutter contre l'ennui qui est un grand fléau dans le second degré. Cet ennui naît en partie de l'absence de motivation des élèves qui se transforme à terme en démotivation générale pour certains. Cette démotivation fait suite notamment à l'incompréhension qu'ont nombre d'élèves d'une part de l'intérêt des cours eux-mêmes et d'autre part de la cohérence d'ensemble de leur année scolaire voire de leur cursus (pas d'interdisciplinarité, pas de projets personnel ni collectifs, peu ou pas d'individualisation des parcours, peu ou pas de vision à court terme (méconnaissance des critères d'évaluation, des attentes des professeurs), à moyen terme (si ce n'est la volonté d'éviter de redoubler pour certains et d'obtenir une mention pour d'autres) ou à long terme (connaissance des métiers, des options à choisir, des efforts fournir...)).*

Au CLEF, le fait de faire « vivre » en quelque sorte les connaissances et compétences acquises lors des cours au travers des ateliers et des projets (et inversement) leur donnent une légitimité largement acceptée par tous les élèves. En outre, le fait que les cours disciplinaires permettent aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à leurs projets en cours de réalisation ou de consolider, approfondir et compléter les apprentissages faits lors de ces ateliers et projets sera une garantie supplémentaire concernant leur concentration et leur participation en cours : les cours disciplinaires répondront enfin à un besoin des élèves.

A ces moments collectifs s'articule aussi le Travail Individualisé, phase absolument nécessaire d'appropriation et de consolidation individuelle.

## **Les cours disciplinaires : le travail commun**

Ambition n°1 : faire acquérir par les élèves les connaissances et les compétences attendues

*Projet de l'académie d'Aix Marseille 2007-2010 : la route haute vers la réussite scolaire*

### **Description du fonctionnement des cours disciplinaires**

Le matin auront lieu les cours disciplinaires comme dans un établissement traditionnel à savoir, une classe face à un professeur (ce qui n'empêchera nullement le travail par groupe, par binôme etc.). On veillera à privilégier aussi bien l'expression orale qu'écrite dans toutes les disciplines. On travaillera systématiquement sur la méthodologie et sur les techniques. Comme on l'a dit précédemment, on approfondira, consolidera et complètera les



apprentissages faits pendant les ateliers et les projets. Le contenu et le fonctionnement des cours sera en partie négociable pour chaque classe lors du conseil de coopérative en fonction des besoins (et des désirs) de chacun sans jamais perdre de vue le Socle Commun et les Instructions Officielles. Ainsi s'établira un va et vient constant entre ces cours disciplinaires et les ateliers et projets.

Chaque cours sera clairement identifié par un titre, des objectifs et une évaluation.

### ***Modalités pratiques retenues***

Les disciplines :

Français, histoire géo, mathématiques, SVT, physique chimie, langues, EPS, philosophie (dès la 6<sup>ème</sup>), musique, arts plastiques, technologie (et SES au lycée).

Pour les langues, on pourra envisager entre 30 et 45 minutes par jour alors qu'il faudra plutôt privilégier les gros blocs horaires pour les autres disciplines (1h30 au minimum, 3h au maximum). Ainsi, les élèves pourront « s'installer » dans de réelles activités pédagogiques, ne pas être dans l'urgence ni le saucissonnage des emplois du temps actuels et surtout finir ce qui a été entrepris afin là encore de motiver le travail.

Par exemple les élèves de sixième auraient une fois par mois, une matinée (2h30) musique, une matinée arts plastiques, une matinée philosophie, une matinée technologie. Chaque semaine, ils auraient un cours de français de 2h30, un cours de mathématique de 2h30 ; un cours d'histoire géographie d'une heure et demi, un cours de sciences de 2h, deux cours d'EPS de 1h30 à 2h.

On veillera à la composition de classes qui ne devront pas dépasser un effectif de 25 élèves au collège, ce qui nous paraît essentiel. La constitution de ces groupes de travail permettra par une réelle vie en collectivité, de créer de véritables liens, de favoriser l'entraide et l'émulation.

Ces cours « traditionnels » du matin donneront des repères stables aux élèves et permettront aux enseignants de couvrir l'ensemble des programmes des Instructions Officielles. Mais c'est bien l'ensemble cours, ateliers, projets et travail individualisé qui permettra d'atteindre et de dépasser au collège les objectifs fixés par le socle commun.

Le travail individualisé y jouera un rôle central.

## Individualiser le travail des élèves

Article 16 (loi d'orientation)

Après l'article L. 311-3 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 311-3-1 ainsi rédigé

« Art. L. 311-3-1. - A tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un programme personnalisé de réussite éducative. »

Article 31

L'article L. 332-4 du code de l'éducation est complété par trois alinéas ainsi rédigés :

« Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève.

**Le Travail Individualisé (T.I.) nous paraît être à la fois l'élément fondamental et la partie la plus innovante de ce projet. C'est ce qui nous tient le plus à cœur.**

C'est un travail que l'élève effectue seul, à son rythme, de façon autonome et avec un accompagnement des professeurs. L'autonomie est un des mots clés de la pédagogie Freinet « *C'est la liberté pour un individu de se gouverner par ses propres lois, et de disposer librement de soi* » (Larousse). Il y a là une notion de contrainte et de liberté à la fois. L'autonomie est un apprentissage ; on apprend à se construire, à être acteur/auteur de ses apprentissages, à reconnaître les autres. Le TI développe aussi des capacités d'organisation, de socialisation et d'entraide. L'enseignant est là pour organiser, inciter, proposer, stimuler, rectifier, temporiser, valoriser...

### ***Fonctionnement du travail individualisé***

Le TI est quotidien (2h par jour dans l'établissement avec des prolongements à la maison).

Au moment du TI l'élève se retrouve dans un groupe correspondant à une demi classe (entre 10 et 15 élèves), toujours dans le même lieu avec un professeur tuteur référent qui connaît bien l'élève, lui donne des conseils et devient un interlocuteur privilégié avec la famille.

Le TI est découpé par période donnée en fonction du niveau de l'élève (on peut aller de quinze jours en 6<sup>ème</sup> à l'année entière pour les élèves passant le bac).

Il est établi par l'élève avec l'accompagnement de son professeur tuteur et se compose de passages obligés et d'activités choisies. L'élève doit pouvoir puiser dans une gamme de travaux variés afin de faire un véritable choix guidé à la fois par ses goûts et par ce qu'il conçoit et comprend comme nécessaire à son parcours scolaire. Ainsi, dans chaque matière et à chaque niveau les professeurs auront établis des plans de travail généraux annuels et par séquence dans le cadre des programmes. Les enseignants devront aussi concevoir des outils, comme des fichiers autocorrectifs s'ils n'existent pas encore.

### ***Un outil de pilotage nécessaire : le plan de travail***

Le plan de travail est un document écrit qui permet donc à l'élève de savoir ce qu'il peut faire, pendant le temps de TI, quand il peut le faire et surtout ce qu'il a choisi de faire et qui l'engage sur une certaine période. C'est un véritable contrat que l'élève s'engage à respecter et qui doit guider son travail.

Les enseignants prévoient « un choix de possibles » plus ou moins large suivant le moment de l'année et le niveau de chacun. Le plan de travail fait apparaître toutes les activités régulières mais aussi les activités ponctuelles qui sont prévues avec un peu d'avance ; on peut même y mettre des projets personnels propres à certains enfants, à certains moments ou des projets collectifs. Le contenu du plan de travail est le minimum à faire dans une période donnée, décidé à priori par l'enseignant et négociable par l'élève en fonction de ses difficultés, projets, besoins etc...Le plan de travail n'est pas le même pour tous les élèves et au fur et à mesure de l'avancement pendant l'année, il se modifie (contenu et quantité). Pendant le TI, les élèves engagés dans un projet peuvent travailler en groupe et s'aider. Cela leur permet donc aussi de prendre conscience des priorités de leur travail et d'apprendre progressivement à les gérer.

*Remarque : Le contrat correspond dans les faits davantage à une obligation de moyens que de résultats pour certains élèves (de 6<sup>ème</sup> notamment) car il y a tout un apprentissage à faire (gestion du temps, méthodologie) pour pouvoir réaliser son travail avec une relative autonomie et réussir son contrat. Le suivi du T.I. permet d'ailleurs d'aider à la réalisation des contrats, tout au moins pour la partie « obligatoire » du plan de travail.*

Durant les périodes de T.I., les adultes sont présents : ils sont des personnes ressources dans chaque matière et d'une façon générale en méthodologie. Les élèves ont aussi un accès libre au CDI. C'est enfin le moment, de façon régulière, où le professeur tuteur fait le point avec l'élève sur l'ensemble de son plan de travail : bilan intermédiaire ou final de la période de T.I., mise en évidence des points à améliorer (méthodologie, rythme de travail etc.), choix de l'élève et négociation du prochain plan de travail pour la partie optionnelle etc.

### ***Raison d'être du Travail Individualisé :***

Cette technique rassure et encourage l'élève, le pousse à se surpasser et tout du moins développe son autonomie. En même temps, elle permet à chacun d'avancer à son rythme, de prendre le temps nécessaire, d'aller plus vite....

« Avec le plan de travail, l'enfant devient pour ainsi dire libre dans le cadre de certaines barrières qu'il a d'avance mesurées et acceptées ; dans les limites de ce cadre, il peut aller à son pas, mesurer l'avancement de sa tâche, se hâter pour se reposer ensuite, ou se donner à d'autres activités plus passionnantes ; il acquiert à cette pratique, même tout jeune, la notion de l'ordre, de la maîtrise de soi, de la confiance, de l'amour du travail fini qui évoluera en conscience professionnelle, de l'équilibre et de la paix conquis de haute lutte par la vertu de travail » (*L'école moderne française*).

### ***Travail individualisé et hétérogénéité***

Les classes et demi classes de T.I. (groupes de travail formés de 10 à 15 élèves) seront de préférence hétérogènes puisque, par le fonctionnement de l'établissement, le jeu des options que l'on retrouve dans les établissements traditionnels aura disparu.

En effet en l'état actuel du système scolaire, les parents tentent de « préserver » la scolarité de leurs enfants en choisissant des options (telles que latin, allemand langue 1 etc....) qui les feraient intégrer de « bonnes classes ». En fait, ils sont conscients des problèmes de l'enseignement du second degré et essaient par ce moyen de protéger leur enfant. Mais, cette solution individuelle est souvent un leurre (que de « mauvais élèves dans les classes d'allemand » se plaignent les collègues) et ne résout pas le problème à la source : faire du collège et du lycée un lieu de travail et de réussite où chacun est respectueux de l'autre et coopère au bon fonctionnement de l'établissement. Les classes de niveaux nivellent encore plus les élèves, créent de « fausses réussites » dans les classes où le niveau est bas ce qui amène à un cuisant échec plus tard qui n'est compris ni par l'élève ni par ses parents ; ou bien fabriquent de « mauvais

élèves », « les moins bons des bonnes classes », ce qui génère encore de l'échec scolaire.

Pour enrayer cette volonté d'homogénéité, et valoriser et tirer parti d'une hétérogénéité à la fois incontournable et riche de promesses *l'ordre et la discipline sont nécessaires en classe* (invariant n°22) : c'est ce que nous montrerons dans la partie 5.

L'hétérogénéité devient dans cette perspective d'ensemble une ressource pour coopérer, confronter ses idées et s'impliquer pleinement dans les apprentissages. D'autant que le principal but du T.I. est l'appropriation par chacun(e) des "découvertes" communes.

### ***Travail individualisé et soutien scolaire***

Le travail individualisé permettra d'intégrer au fonctionnement du collège- lycée le soutien scolaire qui pourra être de différentes natures : intervenants spécialisés par disciplines, tuteur référent de T.I., fichiers auto-correctifs, tutorat par un pair lors du T.I.

Mais ce soutien sera aussi favorisé par d'autres dispositifs puisque, par exemple, chaque professeur pourra organiser un tutorat dans ses cours, un travail d'équipes hétérogènes ou homogènes (pour remédiation) etc.

C'est pourquoi nous pensons que les élèves n'auront plus besoin d'avoir des cours particuliers du soir : le CLEF prendra en charge leur accompagnement de A à Z, de la sixième à la terminale. Etant donné que tous les élèves sont concernés et doivent participer au TI, ce système permet de ne pas opérer de discrimination ostentatoire pour les élèves en difficultés mais également, mine de rien, de permettre à certains (qui croyaient savoir) de prendre conscience de leurs lacunes; notamment grâce au principe du tutorat entre pairs extrêmement précieux et efficace - pour les deux élèves. Enfin, cela peut permettre aussi à certains d'aller plus loin et plus vite, ce qui n'est pas à négliger.

En conclusion, dans ce cadre, les PPRE sont généralisés à l'ensemble des élèves de façon habituelle. En effet, c'est le fonctionnement même du CLEF qui permet de situer à chaque instant les besoins de élèves et après chaque quinzaine, les modalités de travail à faire évoluer pour tel ou tel élève, notamment au travers de son contrat de travail et des décisions qu'il sera amené à prendre (et donc à accepter) avec son professeur référent.

## Concevoir et réaliser : les ateliers

*Tout individu veut réussir. L'échec est inhibiteur, destructeur de l'allant et de l'enthousiasme.*

*[...] Faites toujours réussir vos enfants. Le tonus de l'enseignement en sera du coup très notablement réhabilité.*

*Mais, vous diront parents et éducateurs, on ne peut tout de même pas mettre une bonne note à un travail insuffisant, ou féliciter un élève pour un cahier mal tenu.*

*Oui, mais nous pouvons pratiquer une pédagogie qui permette aux enfants de réussir, de présenter des travaux faits avec amour, de réaliser des peintures ou des céramiques qui sont des chefs-d'œuvre, de faire des conférences applaudies par les auditeurs.*

*Invariant n°10 bis*

Ces ateliers se déroulent l'après-midi. Ils sont le plus souvent possible pluridisciplinaires à l'image de la complexité de la vie. Aussi, seront mises en valeur les disciplines artistiques telles que les arts plastiques, la musique, l'expression corporelle etc. ainsi que la technologie. Ils aboutiront autant que faire se peut sur une production : exposé, compte rendu, article pour le journal de la communauté scolaire, émission radio, construction, chef d'œuvre etc....

Les élèves doivent participer à deux ateliers d'environ 4 heures chacun tous les quinze jours (ou bien un seul de huit heures). Ils choisissent leurs ateliers parmi une liste établie par les enseignants (après concertation avec les élèves lorsque cela est possible) en veillant à respecter plusieurs points :

1. leur « niveau » :

Premier niveau : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>

Second niveau : 3<sup>ème</sup>, 2<sup>de</sup>,

Troisième niveau : Première, Terminale.

Ces « niveaux » permettent de créer des groupes différenciés par un découpage.

2. un équilibre des matières (surtout dans le premier et le second niveau)

D'une façon générale et sauf cas particulier, les élèves ne peuvent choisir un atelier qu'ils ont déjà suivi.

Par cette organisation on met en œuvre une réelle interdisciplinarité qui peut être à la fois une réponse aux besoins disciplinaires, éducatifs et d'apprentissage.

Ces ateliers sont une façon de mettre en œuvre l'ambition n°5 du projet de l'Académie d'Aix Marseille 2007-2010 : mettre l'ouverture de l'école sur son environnement au service de la réussite scolaire.

- L'ouverture sur le monde professionnel
- L'ouverture sur l'environnement international
- L'ouverture sur l'environnement artistique et culturel

C'est aussi ce que permettent les projets.

## **Intégrer une pédagogie du projet**

### ***Objectifs poursuivis, exemples***

A raison d'un par trimestre (et quitte à poursuivre à l'occasion un projet récent ou ancien inachevé ou pouvant être approfondi avec profit etc.) les projets permettent à l'élève de s'investir dans une entreprise qui l'intéresse à priori mais qui nécessitera un engagement et des efforts sur une période donnée assez longue.

Les projets permettent d'abord de faire fonctionner les différents médias de la communauté scolaires ouverts sur le monde : journal, site Internet, radio etc.

Ils sont aussi l'occasion de travailler à la constitution de reportages pour BT ou pour les plus grands à la création d'une BT2.

*Remarque : les BT et BT2 sont des outils de documentation pour les collégiens et les lycéens. Revues de grande qualité, reconnues par l'ensemble du monde de l'éducation, elles brassent toutes les disciplines et incitent les jeunes à la recherche et à la création. Leur spécificité est d'associer les élèves à tous les stades de la réalisation des revues.*

Ils peuvent aussi être à l'origine de créations artistiques, scientifiques ou technologiques ambitieuses ; (exemple : monter une pièce de théâtre, réaliser un court métrage, fabriquer un engin solaire etc.) qui peuvent permettre des partenariats extérieurs (artistes, chercheurs, instituts de recherche, entreprises...) facilitant la finalisation des projets.

Ils permettent enfin d'organiser des dispositifs intéressants tout ou partie du CLEF (spectacles de fin d'année, expositions, classes transplantées etc.).

Chaque enseignant a en charge deux ou trois projets en fonction de leur importance : il est le référent de ces projets.

La liste des projets possibles est constituée avec les élèves.

Ateliers et projets donnent du sens et de l'intérêt aux apprentissages ; ils permettent la coopération, le tâtonnement expérimental et une réelle recherche documentaire. Cette approche active des concepts, développe les plus hautes compétences intellectuelles en sollicitant la curiosité, les démarches scientifiques, les recherches personnelles, mais elles ne sauraient en aucun cas faire l'économie des apprentissages formels ni de la structuration de ces acquis qui seront mis en œuvre dans les cours disciplinaires, le TI et le travail personnel.

### ***Le rôle des parents***

Les parents d'élèves jouent un rôle très important dans ce dispositif puisqu'ils peuvent être des personnes-ressources en fonction des ateliers ou des projets et y participer plus ou moins activement. Dans la charte de l'établissement (ou le règlement intérieur), la place et le rôle des parents seront définis. Leur accueil et leur implication sont essentiels à plusieurs égards :

- créer un lien partenarial durable avec les enseignants basé sur la confiance mutuelle.
- faire profiter la collectivité de leurs connaissances, compétences, culture.
- faire comprendre aux parents le dispositif d'éducation et d'enseignement du collège-lycée pour les aider à s'en faire une image la plus proche de la réalité.
- les associer autant que possible à des manifestations, expositions, sorties.
- les aider à mieux comprendre la scolarité de leur enfant afin de mieux l'accompagner tout au long de leur parcours

Une ou deux associations des parents devront être créées pour soutenir le développement du projet mais aussi pour permettre une communication de qualité dans les deux sens.

### ***Le lien avec les IDD, TPE et PPCP***

Les Projets pluridisciplinaires à caractères professionnel (au lycée professionnel), les Itinéraires de Découverte (au collège) et les Travaux Personnels Encadrés ( au lycée) sont trois dispositifs obligatoires qui ont les mêmes objectifs que les ateliers et projets du CLEF. Le CLEF reprendra donc les aspects et les mises en œuvres positives de ces temps d'enseignement pluridisciplinaires.



On peut retrouver dans nombre de textes de référence autant d'éléments qui confortent les choix pédagogiques du CLEF :

**IDD :**

*Les itinéraires de découverte s'inscrivent dans la continuité des parcours diversifiés et des travaux croisés qui, depuis quelques années, ont installé ou confirmé les pratiques interdisciplinaires au collège. Les itinéraires de découverte visent à généraliser ces pratiques, en les référant explicitement aux programmes des différentes disciplines.*

*Intégrés à la grille horaire des classes du cycle central à raison de deux heures hebdomadaires, les itinéraires de découverte contribuent à donner aux enseignements dispensés au collège un sens et une cohérence qu'ils semblent parfois avoir perdus pour un certain nombre de collégiens.*

*Une triple ambition doit animer la mise en œuvre de ces itinéraires de découverte :*

- donner davantage de sens aux contenus d'enseignement et développer l'autonomie des élèves dans leur travail scolaire ;*
- contribuer à la valorisation des goûts et aptitudes des élèves, par l'exploration de différents domaines d'étude, et faciliter ainsi la préparation des projets d'orientation ultérieurs ;*
- élargir l'espace d'initiative des équipes pédagogiques à travers la conception des thèmes et sujets d'étude ainsi que le suivi et l'évaluation des travaux des élèves.*

*Extraits du B.O. n° 16 du 18 avril 2002*

**TPE :**

*La direction générale de l'enseignement scolaire liste ainsi les apports des TPE, institué en tant qu'épreuve obligatoire anticipée à compter de la session 2007 : Solliciter leur curiosité intellectuelle dans une situation d'apprentissage actif, former leur esprit critique, les motiver par un travail dont ils définissent eux-mêmes le sujet.*

*Mobiliser leurs savoirs dans une production, découvrir les liens qui existent entre les différentes disciplines et percevoir la cohérence des savoirs scolaires. Se confronter à l'erreur et la surmonter.*

*Développer de nouvelles capacités et compétences, utiles pour la poursuite d'études, la vie sociale et professionnelle : autonomie, travail en groupe, recherche documentaire, argumentation, maîtrise de l'outil informatique et d'Internet, expression orale ...*

*Acquérir des méthodes de travail : élaboration progressive puis choix stabilisé d'une problématique, choix d'un support adapté de réalisation, présentation synthétique, respect d'un échéancier...*

**PPCP :**

*L'introduction du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel dans toutes les formations conduisant aux BEP et aux baccalauréats professionnels manifeste la volonté de renforcer une pratique pédagogique qui consiste à faire acquérir des savoirs et/ou des savoir faire à partir d'une réalisation concrète, liée à des situations professionnelles.*

*Le projet pluridisciplinaire permet en effet le renforcement d'une démarche pédagogique de type inductif dans toutes les disciplines.*

*Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est une modalité pédagogique qui permet également de développer l'acquisition de savoirs et de savoir faire liés au travail en équipe, à la recherche documentaire et à une réalisation pratique.*

*La présente circulaire a pour objet d'apporter des précisions relatives aux caractéristiques, aux objectifs et aux modalités d'organisation du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel dans les formations préparant au BEP et au baccalauréat professionnel.*

*Extrait du BO n°25 du 29 juin 2000*

Cependant, une différence s'imposera lorsque le CLEF fonctionnera depuis plusieurs années. En effet, le travail par projets et ateliers occupera un rôle central au CLEF devenue pour partie routinier (2 ou 3 projets par année scolaire sur une période moyenne de sept ans). Ainsi, un véritable cercle vertueux pourra s'établir puisque les élèves prendront progressivement une part croissante dans la réalisation de projets et/ou en réaliseront de plus ambitieux d'un point de vue individuel et collectif.

Exemple de projets ambitieux :

- rénover l'un des médias du CLEF,
- concevoir et/ou réaliser :
  - o une journée portes ouvertes,
  - o un concours,
  - o une exposition,
  - o les journées d'intégration des nouveaux élèves,

### **Projets, compétences et tutorat**

La réalisation de tels projets sera rendue d'autant plus aisée qu'un tuilage (ou « passage de flambeau ») permettra à ceux ayant déjà réalisé tel projet de devenir des élèves ressources pour ceux désirant le réaliser.

Cela facilitera l'évaluation des compétences transversales en même temps que cette évaluation facilitera le travail par projets : tous les élèves pourront ainsi progresser vraiment sur la durée de leur parcours au CLEF au niveau de compétences transversales telles que l'autonomie ou la prise d'initiatives, qui définissent le septième et dernier pilier du socle commun de compétences.

*Remarque : un tel dispositif existe déjà au niveau d'écoles élémentaires Freinet qui favorisent particulièrement la recherche documentaire en vue de la réalisation d'exposés : les élèves prennent chaque année plus d'expérience dans la recherche documentaire, la sélection de documents, la reformulation, l'expression orale au moment de l'exposé etc. Ainsi, de la réalisation d'exposés à celle d'IDD, TPE et P.P.C.P, des ressources sont déjà disponibles pour s'engager dans cette voie.*

## **La vie coopérative : Conseils et entretiens**

*On ne peut éduquer que dans la dignité. Respecter les enfants, ceux-ci devant respecter leurs maîtres, est une des premières conditions de la rénovation de l'école.*

*Invariant n°28*

Ambition°4 du projet de l'Académie d'Aix-Marseille 2007-2010 : assurer la sérénité de la vie scolaire.

### **Le choix d'une logique éducative**

Il y a deux logiques éducatives :

- Celle où l'enseignant au niveau des apprentissages, apporte le savoir, organise le travail scolaire, dicte les règles de vie, règle les conflits, organise les activités.
- Celle où l'enseignant, ne se plaçant plus délibérément au centre de la vie scolaire, permet peu à peu aux élèves de prendre leur part dans la gestion de leur milieu scolaire et de leurs apprentissages ; c'est une éducation coopérative.

L'adulte doit laisser aux élèves un rôle croissant de responsabilité, d'autonomie, de tâtonnement, d'expression et de coopération leur permettant ainsi de se préparer à leur vie sociale, personnelle et professionnelle. Dans cette logique éducative on passe du « face à face » au « coude à coude ». Les rapports élèves-enseignants sont alors changés :

- Au niveau relationnel (sans tomber dans le piège de la camaraderie)
- Au niveau de la gestion de la vie quotidienne.
- Au niveau de la construction du savoir.

Toutefois, il restera toujours responsable et garant de :

- la sécurité matérielle et affective du groupe ;
- la mise en œuvre des procédures et ressources pédagogiques appropriées aux objectifs poursuivis ;
- la vérification des acquis des élèves (évaluation sommative).

Pour organiser une vie coopérative dans un établissement, il est nécessaire à la formation à la démocratie et à l'autonomie il devient alors fondamental d'avoir un temps et un lieu pour parler et gérer ensemble. Nous avons défini deux moments privilégiés : l'entretien du matin et le conseil de coopérative.

Ce sont deux moments institutionnalisés qui permettront de faire réellement entrer la démocratie dans un établissement scolaire par une gestion des conflits différente et éducative et une prise en compte respectueuse de la parole de l'élève.

### ***L'entretien du matin***

Chaque matin, la journée commencera par un entretien dans chaque classe et une fois par semaine en assemblée générale : ce moment permettra de tisser des liens entre ce que vivent les élèves à l'extérieur et leur vie au sein de l'établissement. Les membres de la communauté éducative s'y exprimeront librement. Ce moment constituera une valorisation de la parole. Ce sera également un moment institutionnalisé par ses règles, son rituel ; aucun sujet n'y sera tabou, aucune moquerie n'y sera acceptée.

*Remarque : il n'est pas aisé de percevoir de prime abord tout l'apport individuel et collectif de cet entretien pour qui n'a pas observé une classe de primaire fonctionner autour de cet outil sur une certaine période. C'est pourtant un moment que les élèves eux-mêmes décrivent comme indispensable une fois qu'ils se le sont appropriés.*

De plus de nombreuses compétences, dont l'acquisition est demandées dans les Instructions Officielles, sont mises en œuvre dans ces moments de parole tant au niveau de l'expression orale que du respect d'autrui. En cela ils ont une grande importance pédagogique.(à développer).

De fait, une période d'expérimentation sera nécessaire et pour les élèves pour en percevoir l'intérêt et pour les enseignants pour en adapter les modalités pratiques. Il conviendra en effet que ce moment ne soit pas vécu comme une contrainte mais comme un temps fort, d'où la nécessité d'en adapter les modalités en fonction des réactions des élèves (en fonction de leur âge par exemple), de leurs souhaits etc.

## **Les conseils**

Le conseil de coopérative a lieu régulièrement dans chaque classe et alternativement un conseil d'ensemble réunira les porte-parole des classes : en prévision de ce moment les élèves ayant des doléances les ont écrites et mises dans une boîte à lettres prévue à cet effet: le conseil les examine et tente d'y apporter des réponses adaptées et réfléchies.

Le conseil est composé des élèves d'une classe, de ses enseignants en alternance (puisque'ils ont plusieurs classes) ainsi que du CPE qui coordonne l'ensemble. (à développer : en ajoutant le rôle de chacun)

C'est le moment aussi de proposer formellement ateliers (chaque mois) et projets (en fin de trimestre). On y fait un examen commun à la fois critique et constructif de la vie de la classe et de l'établissement. (Pour ce faire on peut utiliser par exemple la technique du journal mural).

Enfin, au conseil on discute certains points de fonctionnement matériel.

Ainsi l'établissement est en constante évolution et en perpétuel progrès : il n'est ni figé dans des dispositifs de type essentiellement administratif, ni dans des dispositifs entièrement conçus par les professeurs pour les élèves : il ne peut ainsi manquer d'atteindre son but, quitte à emprunter quelques détours que la rigidité du système actuel semble avoir définitivement écarté, rendant sa tâche bien plus complexe et ardue.

## **L'évaluation**

### ***Une évaluation co-construite dans un cadre harmonisé***

Il s'agit de développer chez les élèves l'esprit de responsabilité dans la conduite et l'évaluation de leur travail. C'est pourquoi l'autocorrection, l'autoévaluation, la critique constructive du groupe nous semblent essentielles en matière de contrôle. De plus, on veillera à prendre en compte les différentes composantes de la personnalité des élèves sans en ignorer certaines dimensions. En ce qui concerne les critères d'évaluation, ils devront toujours être transparents et donnés au préalable aux élèves ou construits avec eux chaque fois que cela sera possible dans le cadre d'une harmonisation des pratiques

d'évaluation au niveau du CLEF qui multipliera l'efficacité des autres dispositifs.

Le cadre de l'évaluation retenu est donc celui de l'évaluation formative favorisant notamment les évaluations diagnostic qui permettent de différencier : prise en compte du rythme des élèves, de leurs démarches d'apprentissage... Cela n'exclut pas le cours magistral (à l'occasion de certains cours disciplinaires) lorsqu'il arrive comme la réponse à une question largement investie par les élèves.

L'évaluation au CLEF pourra se situer à différents moments :

- lors des cours disciplinaires, il sera parfois nécessaire d'évaluer les élèves du groupe classe sur certaines notions ou compétences dont l'acquisition est indispensable à la poursuite du cours (sans laisser personne « au bord du chemin »). La date de telles évaluations (très courtes) ainsi que leur contenu (« évalue-t-on aussi cette dernière compétence travaillée récemment ? ») pourront être négociés avec les élèves.
- A l'occasion du Travail individualisé des élèves, des fiches test pourront leur être remises lorsque, après un certain travail d'appropriation voire de soutien (enseignants ressource, tutorat, fichiers auto- correctif etc.) ils se sentiront capable de les réussir.
- Enfin, une semaine sera banalisée toutes les 5 à 6 semaines :
  - o les matinées seront réservées aux évaluations disciplinaires,
  - o les après-midi aux présentations (finales ou intermédiaires) de projets et au tutorat généralisé.

Remarquons que les deux premiers moments de l'évaluation préparent le terrain du troisième puisque l'élève sachant ce qu'il a validé sait aussi ce qu'il lui reste à valider (ou à confirmer) à l'occasion de la semaine d'évaluation. Le socle commun constituant ici aussi le minimum à valider pour chaque élève, avec la souplesse qui permet de ne valider certaines compétences que l'année suivante.

### ***L'autocontrôle par le contrat de travail***

Le **contrat de travail** est un document prévisionnel de travail incluant des travaux à réaliser à court terme comme à moyen terme. Il est établi par chaque élève et validé par son professeur référent. Il s'agit donc d'un document contractuel et il permet la vérification de l'atteinte des objectifs que l'élève s'est fixé –en accord avec son tuteur- ainsi que l'analyse des causes éventuelles de non réussite. Tous les travaux (répertoriés par l'élève dans un **plan de travail**) sont examinés et appréciés.

D'une façon générale, nous pensons qu'il est nécessaire d'articuler les différents moments de l'évaluation et de promouvoir un travail individuel des élèves qui s'inscrit dans un tel cadre contractuel. La déclaration de compétences peut alors prendre toute sa dimension : un élève peut ne être d'accord avec une évaluation, mais il doit alors fournir la preuve de ce qu'il avance ou proposer dans son contrat de travail suivant de repasser un test en T.I. qui prouvera l'acquisition en question.

Rappelons que ce contrat de T.I. (qui prendra en compte les devoirs également) facilitera l'accompagnement de chaque élève dans son choix (partiel) d'activités et dans la gestion de son temps de travail, dans le souci conjoint d'acquisition d'autonomie et de compétences, en respectant ses rythmes et ses besoins mais avec un souci constant de progrès et d'excellence.

Contrats de travail TRIMESTRE 1	Apprentissages	Exercices (livre, fiches...)	Exercices tests		Lectures	Recherches	Création	Libre
Quinzaine 1				Q1				
Quinzaine 2				Q2				

***Exemple de grille de contrat de travail (tronquée) par quinzaine.***

Contrats de travail TRIMESTRE 1	Apprentissages	Exercices (livre, fiches...)	Exercices tests		Lectures	Recherches	Création	Libre
28-mai				28-mai				
29-mai				29-mai				
31-mai				31-mai				
1 – juin				1 – juin				

***Exemple de grille de plan de travail couvrant tous les jours d'une quinzaine donnée.***

Un livret d'acquisition et de compétences est constitué en adéquation avec les Instructions Officielles (cf. le livret individuel de compétences) dans toutes les disciplines et au niveau de chaque pilier du socle, mettant en avant des dates butoirs plus ou moins modulables en fonction de chacun (ex : en fin de première un élève doit être capable de composer un commentaire littéraire). Ce livret est

rempli par les différents enseignants suite à chaque semaine banalisée pour l'évaluation : il permet aux élèves de situer leurs résultats et leurs progrès et de prendre la mesure des efforts à accomplir.

Le tutorat entre pairs et le travail sur fichiers autocorrectifs étant, notamment à l'occasion du travail individualisé, des outils précieux d'accompagnement de l'élève dans son travail dans le cadre d'une évaluation formatrice.

### ***Les brevets et livrets de formation***

**Les brevets** : les productions faites dans les ateliers et projets ainsi que les épreuves d'évaluation disciplinaire peuvent déboucher sur l'obtention d'un brevet spécial qui valide la maîtrise d'une pratique ou d'un ensemble de compétences. En fonction de la nature du brevet et notamment de son degré de complexité, le brevet pourra être accordé par une équipe constituée de deux professeurs et de certains élèves à tour de rôles. Les travaux réalisés pour cette maîtrise sont conservés dans l'établissement en exposition permanente ; l'insigne spécial de ces brevets est ajouté au carnet scolaire comprenant tous les livrets. Le référencement informatique de ces brevets sera réalisé (cf. le livret scolaire électronique).

La somme des acquis reconnus à chacun (lors des différents types d'évaluation formatrice énoncés ici) est consignée dans un **livret de formation** qui suit l'élève tout au long de sa scolarité. Ainsi ce livret (sorte de portfolio) regroupe le livret d'acquisitions et de compétences ainsi que les brevets.

Il nous semble que dans cette perspective, les élèves du CLEF seront particulièrement bien préparés pour :

- passer avec succès les examens nationaux comme le brevet des collèges et le baccalauréat.
- réussir n'importe quel cursus post-bac pour lequel ils seraient motivés.

Les résultats à ces examens seront pris en compte pour constamment réajuster et améliorer la pédagogie, les dispositifs d'éducation- instruction ainsi que l'évaluation du CLEF.



## ***Cohérence entre l'évaluation au CLEF et les programmes***

Afin de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition, les écoles et les collèges (organisent) un accompagnement adapté : études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture et à Internet. <sup>(1)</sup>

Le T.I. est au CLEF le moment privilégié d'accompagnement de chaque élève. Il constitue une forme d'étude surveillée ou plutôt encadrée, facilite et valorise les différentes formes de tutorat tout en garantissant un accès aux livres, à la culture et à Internet. Il participe ainsi au développement de l'autonomie, de la curiosité et de la motivation à apprendre de chaque élève tout en situant son action dans le champ d'un contrat de travail qui permet de renforcer la dimension de suivi et d'évaluation du travail de chaque élève tout au long de l'année scolaire.

Cette évaluation bilan s'articule avec l'évaluation « diagnostique » que chaque enseignant conduit dans sa classe avec les élèves qui lui sont confiés, tant pour en tenir compte dans son enseignement que pour positionner les élèves au regard de repères par cycle. Divers documents sont en cours d'élaboration. Elle permet ainsi de repérer le type d'aide nécessaire à un élève en difficulté et de lui proposer, le cas échéant, un dispositif adapté, par exemple, un programme personnalisé de réussite éducative ». <sup>(1)</sup>

« Constitué à l'école élémentaire à la fin du premier palier du socle (classe de CE1) et transmis au collègue, le livret individuel de compétences suit l'élève jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire quelle que soit sa voie de formation. Outre les informations relatives aux acquisitions des compétences du socle et aux différentes attestations scolaires liées au programme (...), il recueille à la fin de chaque cycle, les appréciations des enseignants sur l'acquisition progressive de la maîtrise du socle. <sup>(1)</sup>

Au CLEF, si l'évaluation diagnostique peut être nécessaire, elle n'est pas forcément systématisée dans la mesure où le livret de compétences recueille les informations sur l'acquisition progressive de la maîtrise du socle pour tous les élèves et tout au long de l'année scolaire (et plus seulement à la fin de chaque cycle). Cela permet aussi de penser le T.I. comme un moment de P.P.R.E. qui concernerait tous les élèves tout au long de leur scolarité. Cependant, lorsque un P.P.R.E. sera nécessaire pour un groupe d'élèves donné, le travail routinier par contrat de travail (auquel les élèves sont habitués) et le suivi détaillé d'acquisition de compétences renforceront son efficacité, sa cohérence et sa portée pédagogique.

L'évaluation de la maîtrise progressive du socle implique un élargissement des critères d'appréciation de la performance de l'élève. L'évaluation ne repose pas sur le seul contrôle écrit : elle multiplie les angles d'approche et prend en compte différentes situations d'apprentissage : il s'agit de valoriser les prestations orales, le travail de groupe, les travaux personnels de recherche. (...) Dans le second degré, l'attestation de la maîtrise du socle induit une démarche collégiale de l'équipe éducative : différents professeurs sont en effet concernés par la validation de chaque grande compétence. <sup>(1)</sup>

Au CLEF, les critères d'appréciation de la performance de l'élève pourront être élargis :

- aux prestations orales puisque ces dernières seront valorisées dans un climat de confiance lors des cours disciplinaires du matin notamment.
- Au travail de groupe puisque il aura le mérite d'exister et d'être productif lors des ateliers et projets notamment.
- Aux travaux personnels de recherche puisqu'ils constituent l'une des raisons d'être du T.I.

Ainsi, les pratiques pédagogiques structurelles du CLEF programmées dans la continuité des apprentissages de chaque niveau scolaire rendront possibles de telles évaluations croisées qui prendront tout leur sens et toute leur portée.

La démarche collégiale structurelle et donc effective de l'équipe pédagogique du CLEF permettra par exemple de proposer des évaluations disciplinaires coordonnées et harmonisées autant que possible, facilitant les évaluations croisées du socle et des piliers.

Rappelons qu'au CLEF, les enseignants d'une classe sont tous préoccupés de la réussite des élèves d'une façon générale et pas seulement en lien avec leur discipline. En effet, ils participent alternativement, en tant que personne ressource, aux moments de Travail Individualisé des élèves ce qui renforce la prise en compte globale de l'élève, de son comportement (la note de vie scolaire pourra être remplacée avantageusement par l'évaluation de compétences comportementales réalisée par l'ensemble de l'équipe) de ses résultats en terme d'acquisition de compétences (plus qu'en terme de relevés de notes) et donc de ses progrès et en particulier du chemin qui reste à parcourir au regard du socle commun à chaque moment de l'année.

<sup>(1)</sup> Direction générale de l'Enseignement scolaire - Publié le 25 mai 2007 ; site Eduscol à l'adresse <http://eduscol.education.fr/D0231/evaluation.htm>

## Proposition de mise en oeuvre

### *L'emploi du temps des élèves*

Exemple de semaine d'un élève

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00- 9h	Accueil entretien	Accueil entretien	Accueil entretien	Accueil entretien	Accueil entretien
9h 12h15	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Pause déjeuner					
13h 14 h	TI	TI		TI	Conseil / TI
14h 15h	TI	TI		TI	projet
15h 16h	atelier	EPS		Atelier	Projet
16h 17h	atelier	EPS		atelier	projet
17h 18h					

**Les élèves** sont présents de 8h30 à 17h (30) sauf le mercredi après-midi.

Les élèves se retrouvent toujours dans la même salle pour l'entretien, le TI, le conseil. C'est en quelque sorte la salle de ce groupe avec son tuteur. En revanche, chaque professeur fera ses cours le plus souvent possible dans la même salle afin de laisser sur place le matériel dont il a besoin et de permettre un affichage : ainsi les élèves changeront de salle le matin en fonction de leurs cours et se retrouveront quotidiennement dans une salle précise.

8h00 – 9h : arrivée échelonnée jusqu'à 8h30

Possibilité de créer un accueil convivial (tour de rôle élèves, parents et un enseignant).

Entretien dès 8h30.

9h – 12h 15: cours disciplinaires (horaires à ajuster en fonction des niveaux).

12h15-13h pause déjeuner

13h00 – 14h45 : travail individualisé

15h – 17h ou 17h30 : ateliers trans-disciplinaires ou pas

Une fois par semaine :  
Projet à long terme : sur le trimestre au moins

Une fois par quinzaine (ou plus si cela s'avère nécessaire): conseil.

### ***Le service des professeurs***

**Les professeurs** seront présents dans l'établissement tout au long de la semaine : pour cela on facilitera au maximum la possibilité de préparer les différents cours et de corriger les travaux des élèves sur place.

Rappelons à cet égard que l'un des objectifs prioritaires du CLEF est de former des individus responsables et autonomes. Le travail individualisé, le travail autocorrectif et le tutorat, pour ne citer que ces outils, développeront ces capacités d'une part et allègeront considérablement le travail de correction des professeurs, actuellement sous-exploité d'ailleurs par les élèves dans la plupart des cas (au collège et même au lycée), par manque de motivation générale ou spécifique (que penser par exemple d'un élève qui ne prend pas le temps de lire les remarques de l'un de ses professeurs concernant un devoir sur lequel il sait qu'il ne sera pas re-évalué par exemple, si ce n'est qu'il s'agit là d'une réaction « normale » ?).

Le travail des professeurs ne sera ainsi plus seulement didactique (et pédagogique) sur leur discipline mais bien didactique, pédagogique et éducatif au sens large des disciplines (interdisciplinarité, fonctionnalité, projets) et de l'éducation dans ses diverses dimensions (orientation, suivi, remédiation...).

Il sera ainsi davantage axé sur le suivi du travail des élèves, sur le suivi de leurs évaluations et de leurs progrès dans un esprit de concertation avec les élèves comme avec les professeurs, qui aille bien au-delà de la traditionnelle déclaration d'intention mais s'inscrive au cœur même d'un travail coopératif.

Ceci permettra de faire de l'établissement un véritable lieu de vie dans lequel tous travaillent de concert.

## ***L'emploi du temps des professeurs***

Au CLEF, le service des professeurs, quels que soient leurs diplômes, pourra se répartir globalement ainsi, quitte à apporter des ajustement horaires :

- cours disciplinaires : 8 heures (à ajuster en fonction des disciplines)
- tutorat et ressource lors du Travail individualisé : 3h30 heures
- cours - ateliers : 4h
- cours - projet : 3h
- concertation : 2H30
- conseil : 1H
- accueil/ entretien : 1h

Ceci fait 23h de présence au CLEF par semaine

A cela s'ajoutera le travail personnel de préparation (et de correction le cas échéant) que les enseignants auront la possibilité de faire sur place ou chez eux.

Enfin il faudra compter également les réunions avec les parents, les voyages, les stages etc.

## ***Favoriser la bivalence***

Au CLEF, les professeurs s'engagent à accepter la possibilité de la bivalence. Elle sera effective en priorité pour les 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> car elle permettra de faciliter la liaison CM2/ 6<sup>ème</sup> : elle ménagera une transition entre le maître unique de l'école primaire et les onze enseignants différents que découvrent les élèves à l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

De plus d'un point de vue pédagogique, cette bivalence engagera d'autant plus l'établissement dans l'interdisciplinarité.

Enfin elle ménagera une souplesse indispensable dans la constitution des services des enseignants étant entendu qu'il nous paraît difficile, voire impossible pour un enseignant du CLEF d'assurer une partie de son service dans un autre établissement. Afin que tous les professeurs aient leur nombre d'heures sur place, on aménagera pour les professeurs des matières ayant un petit horaire hebdomadaire, un service pouvant intégrer une autre discipline.

Exemple de semaine pour un professeur

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h/9h		Accueil entretien			
9h/10h	Français 6ème	Français 4ème			
10h/11h	Français 6ème jusqu'à 11h15	Français 4ème jusqu'à 11h15		Français 2nde	
11h/12h				Français 2nde Jusqu'à 12h15	
12h/13h					
13h/14h	TI			TI	conseil
14h/15h	TI			TI	projet
15h/16h	atelier			atelier	projet
16h/17h	atelier			atelier	projet
17h/18h	concertation				
18h/19h	concertation				

### ***Les remplacements de courte durée des enseignants***

En l'état actuel des choses on demande aux chefs d'établissement de gérer au sein de chaque établissement les remplacements de courte durée (moins de 15 jours) par l'élaboration d'un protocole qui en fixe les principes (objectifs, priorités...) ainsi que les modalités pratiques.

Ce protocole est donc propre à chaque établissement et il existe de fait de grosses disparités entre les établissements en fonction de l'attitude adoptée par les chefs d'établissement et par les professeurs.

Au sein du CLEF, il nous paraît essentiel de renforcer l'égalité des chances et d'assurer la continuité de l'enseignement. Ainsi nous proposons un système de remplacement de courte durée tout à fait innovant qui permettra à chacun d'y trouver son compte :

- Les parents seront rassurés car les élèves ne seront ni « lâchés dans la nature », ni « entassés » dans une salle de permanence sans consigne particulière.
- L'institution n'aura plus à faire pression sur tel ou tel membre de la communauté éducative de façon à assurer ces remplacements.

- Les professeurs n'auront pas l'impression d'être « utilisés » comme des surveillants de garderie. Ils se partageront par ailleurs la rémunération de ces heures supplémentaires.

#### Principes de fonctionnement :

Ce dispositif de remplacements concerne prioritairement les matinées (cours disciplinaires) pour lesquelles un service minimum est assuré par les enseignants (roulement) appuyés d'aide-éducateurs. De fait, s'il s'avère que tel jour un ou plusieurs professeurs sont absents, les professeurs de service prennent en charge la ou les classes concernées, secondés par les surveillants, en T.I. exceptionnel. Les élèves réalisent alors des tâches prévues par l'enseignant absent lorsque cela est possible (une absence est le plus souvent anticipée) ou bien poursuivent les objectifs définis dans le plan de travail (par quinzaine et plus) du T.I. en privilégiant la discipline qu'ils auraient à ce créneau horaire.

Ils ont dans ces moments là accès (comme c'est le cas pour le T.I.) à des ressources documentaires ainsi qu'à des outils d'autoévaluation ce qui favorise un travail autonome.

#### **Avantages :**

- Pour les élèves : les élèves ont un cadre de travail autonome dans lequel les enseignants peuvent apporter un certain soutien (méthodologique par exemple), d'autant plus si ce sont des enseignants de disciplines différentes et complémentaires.
- Pour les enseignants :
  - o les enseignants ont un rôle de personne-ressource envers les élèves sans pour autant avoir à préparer quoi que ce soit de spécifique (activités, dispositifs).
  - o durant ce temps de présence, ils peuvent le plus souvent préparer leurs cours, corriger leurs copies etc.
- Pour l'administration : ces « remplacements » ne nécessitent donc pas de trouver à la dernière minute des professeurs plus ou moins « volontaires » et « motivés » pour la chose.

#### **Contraintes :**

- Pour les enseignants seulement : ils s'engagent à assurer une présence de x matinées au sein du CLEF. Un tableau de roulement permet à chaque enseignant de programmer ses demi-journées de présence (à l'année ou au trimestre) qui peuvent être variables en fonction de chacun.

*Remarque : si tout le monde s'y met, il ne s'agira vraisemblablement que de quelques demi-journées par trimestre.*

## **Le rôle des parents**

Les parents auront la possibilité de jouer un rôle privilégié : ils seront accueillis avec bienveillance et respect.

Il conviendra de faire profiter la collectivité de leurs connaissances, compétences, culture aussi souvent que possible. Ainsi, ils pourront être sollicités dans le cadre des ateliers ou des projets.

En outre, tout sera mis en œuvre pour faire comprendre aux parents le dispositif d'éducation et d'enseignement pour les aider à s'en faire une image la plus proche de la réalité.

Ils seront associés autant que possible à des manifestations, expositions, sorties. Des temps de rencontre conviviaux mais aussi plus formels seront aménagés tout au long de l'année.

Les parents sont partie intégrante de la communauté éducative et seront associés à la vie de l'établissement dans le respect mutuel des fonctions et des rôles de chacun et dans le respect des orientations éducatives de l'établissement.

## **Conclusion**

Ces orientations fondamentales ne peuvent être réellement mises en œuvre que dans une organisation nouvelle. Les propositions de structuration du fonctionnement de l'établissement sont conçues afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

*Enfin un invariant qui justifie tous nos tâtonnements et authentifie notre action : c'est l'optimiste espoir en la vie.*

*Invariant n° 30*